



## ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX SPORTIFS

### SPORT INDIVIDUEL

#### Critères d'attribution généraux :

- Le sportif doit habiter la commune depuis au minimum 3 ans
- OU
- Etre membre licencié d'un club communal depuis au moins 2 ans

***De cas en cas, la commune de Plan-les-Ouates peut décider de soutenir un sportif qui n'aurait pas de lien direct avec elle (ni domicile, ni club).***

Un soutien peut être apporté aux sportifs évoluant dans les niveaux suivants :

- suisse (élite cantonale ou régionale)
- européen (participation à des tournois, championnats internationaux)
- mondial (préparation de championnats du monde ou de JO)

#### Constitution du dossier :

- Une lettre de motivation,
- Une lettre de soutien du club ou de l'association cantonale,
- Un dossier de présentation du sportif et de sa discipline, mentionnant les résultats obtenus, les objectifs à court, moyen et long terme,
- Les comptes de l'année écoulée et un budget de l'année en cours ou à venir ainsi que le montant espéré,
- Une Swiss Olympic Talent Card (si le sportif en est titulaire),
- *En plus, pour les demandes niveau mondial* : bilan et feuille de route des objectifs validés par la fédération.

**Les dossiers sont généralement examinés en mai et en novembre de chaque année.**

A adresser à :

Commune de Plan-les-Ouates  
Service de l'Environnement et des espaces verts  
Secteur sport  
Case postale 17 - 1228 Plan-les-Ouates  
ou par e-mail : environnement@plan-les-ouates.ch